

*Chambre des communes—Loi*

mari cela lui coûte 1.5 points, mais un seul point si elle voyage en classe économique. Tous les députés ont le droit de voyager en première classe sans que cela leur coûte 1.5 point. Cette décision a été prise par la Commission de l'économie interne.

● (1720)

Les femmes des députés de l'Ouest et de Terre-Neuve doivent subir toutes sortes d'humiliations si elles veulent utiliser ce service. Il leur suffit de quatre voyages pour épuiser leurs points. Si un député doit voyager six fois, il peut le faire en classe économique, mais sa femme sait qu'elle est obligée de le faire à cause de ce taux différentiel. Voilà de quoi je veux parler.

Nous savons tous que parmi les nombreux changements qui ont été apportés à l'égard du personnel parlementaire, il y a eu des améliorations, mais il faudra aussi que les députés puissent aller voir leurs concitoyens.

Je vous remercie de m'avoir laissé dépasser mon temps de parole, monsieur le Président. J'exhorte tous les députés à renvoyer cette motion au comité ou à l'accepter telle quelle. Ils montreront ainsi au gouvernement qu'ils veulent des changements dans la nature et la composition de la Commission de l'économie interne afin d'avoir leur mot à dire à propos des questions qui les touchent de si près.

[Français]

**M. Claude-André Lachance (Rosemont):** Monsieur le Président, je serai bref. Je sais que vous souriez. Il faut toujours se méfier des parlementaires qui commencent ainsi un discours; mais vous pourrez me prendre au mot. J'ai hésité quelque peu avant de prendre à nouveau la parole sur ce sujet. Le député qui présente la motion se souviendra que j'avais déjà participé à un débat semblable; mais la raison qui me motive est finalement très simple. C'est peut-être la dernière occasion que j'aurai de m'adresser à mes pairs et j'ai pensé que le moment était peut-être bien choisi pour moi, après 10 années de vie politique, de faire mes adieux officiellement à cette Chambre. En effet, à la fin de ce mandat, je quitterai la vie publique et mes électeurs de Rosemont auront à se choisir un nouveau député.

Qu'il me soit permis, monsieur le Président, malgré les règles de la pertinence, de remercier tous ces collègues avec lesquels j'ai travaillé pendant ces 10 dernières années, les fonctionnaires de la Chambre et bien sûr mes électeurs de Rosemont qui m'ont permis durant trois mandats parlementaires de représenter leurs intérêts au siège du gouvernement, et ce du mieux que j'ai pu le faire, de travailler au mieux-être de cette population qui m'a élu et d'essayer de faire en sorte que nos gouvernements soient les plus responsables possible et qu'ils travaillent à faire en sorte que le Canada, cette démocratie parlementaire exemplaire, s'engage en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle sur la voie du progrès et d'un avenir qui, je l'espère, sera aussi progressiste, aussi positif que possible, surtout pour ces jeunes

qui à l'heure actuelle se cherchent et regardent l'avenir avec une certaine inquiétude.

Monsieur le Président, ces dix dernières années auront été pour moi dix années d'expérience, dix années, surtout, desquelles je suis fier, non pas de mon travail en soi puisqu'il faut être aussi humble que possible dans la vie politique, mais desquelles je suis fier parce que servir son pays, c'est peut-être la plus belle chose à laquelle on puisse aspirer dans notre vie active.

Monsieur le Président, je parlais d'imputabilité et c'est exactement le sens qu'il faut donner à la motion du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). En effet, il veut incorporer à cette Régie interne, présentement formée de membres du Conseil privé, des éléments parlementaires d'arrière-ban qui représenteraient mieux, au sein de cet organisme gestionnaire de nos destinées, en tant qu'institution, les intérêts divergents mais finalement complémentaires des partis, du gouvernement et des députés d'arrière-ban dans le contexte d'une meilleure imputabilité, qu'elle soit physique ou financière, de l'administration de cette Chambre, aux élus et finalement au peuple canadien.

Le député n'a pas besoin de me convaincre que ce qu'il propose est la voie de l'avenir. D'ailleurs, ayant siégé au Comité spécial chargé d'amener des modifications au Règlement et à la procédure, ce Comité spécial sur la réforme parlementaire, dont le Troisième rapport et les modifications qu'il proposait continuent à animer le travail durant cette période d'expérimentation, espérons que cela deviendra final à l'occasion du futur Parlement, proposait dans son Neuvième rapport une formule finalement similaire à celle que propose le député d'Edmonton-Ouest. En effet, les membres du Comité, dans ce Neuvième rapport, suggéraient que la loi cadre qui prévoit l'organisation de cette Régie interne soit modifiée afin de permettre à quatre députés d'arrière-ban d'accéder à la Régie interne, deux représentant l'arrière-ban gouvernemental, deux représentant l'arrière-ban de l'opposition, dont au moins un représentant l'opposition officielle. Mais ce qui était plus important, monsieur le Président, c'était que les membres du Comité spécial préconisaient l'élection par les caucus respectifs de ces représentants. Et ceci, afin d'éviter que l'on tombe à nouveau dans le piège que le gouvernement, finalement, ait la haute main sur ces nominations. De la formule exacte, on peut en discuter. Finalement, cela est relativement secondaire. C'est cependant le principe qui compte, à savoir que cette Régie interne devienne véritablement représentative des intérêts de tous les députés de cette Chambre, ce qui n'est pas la situation maintenant. Non pas que je critique la façon dont fonctionne cette Régie interne à l'heure actuelle. Je pense que les députés qui y siègent présentement, je le répète, qui sont membres du Conseil privé, veillent certainement à nos intérêts et tentent du mieux qu'ils le peuvent de répondre aux suggestions qui émanent du Comité de la gestion et des services aux députés.